

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 MARS 2017

Etaient présents : Mme DUBOIS. MM. MARTIN (proc. de Mme SENECHAL), JAKUBOWSKI (proc. de M. RICHARD). Mmes VAN HEGHE. MEQUIGNON (proc. de M. ZAHDOUR). M. HAGE. Mmes NOBLE. COURTIN. M. PRETTRE. Mme BRUYER. M. VANDERSTEEN. Mme MALECKI. M. SMURAGA. Mme MILLER. MM. RUCAR. JUSZCZAK. Mmes WANNEPAIN. PECRIAUX. M. CASTIEN. Mme WOS. M. COOL. Mmes MAGDELON. BARLET. M. FRANCONVILLE. Mme DEHAENE (proc. de M. BONNEL).

Etaient absents : MM. ZAHDOUR. RICHARD. BONNEL. Mme SENECHAL, excusés.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Appel
- 2 - Désignation du Secrétaire de séance
- 3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2016
- 4 - Débat d'Orientation Budgétaire 2017
- 5 - Manifestations Culturelles - fixations des droits d'entrée
 - Cabaret spectacle par la Compagnie « Orchidée Productions » le 18 Mars 2017
- 6 - Dotation d'équipement des territoires ruraux 2017
- 7 - Fonds de concours communautaire « Piscine »
 - Demande d'attribution pour l'année 2015
- 8 - Indemnités de fonction des élus locaux - Actualisation
- 9 - Personnel communal - Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du protocole PPCR « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » au 1^{er} Janvier 2017
- 10 - Projet de schéma de mutualisation des services - Avis de la Commune
- 11 - Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin - Avis de la Commune
- 12 - Colonies été 2017
- 13 - Centres de Loisirs « Juillet - Août » 2017 - Enfants de 3 à 12 ans
- 14 - Centre de Loisirs « Ados été » 2017
- 15 - Transfert des garanties d'emprunts au profit de SIA Habitat
 - Demande de réitération des garanties d'emprunts suite à fusion absorption de la Société LTO Habitat par la Société SIA Habitat
- 16 - Compte Rendu des Commissions

Madame le Maire ouvre la séance et salue l'Assemblée.

1 - Appel

Madame le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2 - Désignation du secrétaire de séance

Madame Marion WOS est désignée secrétaire de séance.

3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2016

Madame le Maire demande à l'Assemblée si le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2016 appelle des commentaires.

En l'absence de commentaire, le compte rendu est adopté à l'unanimité moins 3 abstentions.

4 - Débat d'Orientation Budgétaire 2017

- Arrivée de Madame Micheline MAGDELON à 19h05. -

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal est à nouveau invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire, et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain Budget Primitif.

Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

Le D O B a pour but de déterminer les grands équilibres ainsi que les choix majeurs en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et d'évolution de la fiscalité dans la perspective de la préparation du budget communal.

La préparation budgétaire de 2017 sera conduite en veillant à la préservation de nos équilibres budgétaires malgré un contexte toujours difficile.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire s'articulera autour de 3 points :

1. Le contexte économique et financier
2. Le bilan des réalisations de l'année 2016
3. Les lignes directrices que nous entendons mettre en avant pour le projet de budget 2017 qui sera voté en Avril prochain

1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

A. Au niveau National

Après une année 2016 qui devait être celle d'une reprise économique et de l'inversion de la courbe du chômage, l'Etat Français devra composer avec un contexte européen qui lui semble renouer durablement avec une croissance faible mais stable.

- Le déficit public doit être stabilisé à 3% en 2017.

- La dette publique s'établirait à 97,3% du PIB en 2017 contre 96,5% en 2016
- Le déficit national s'établirait ainsi à moins 70 Millions d'euros en 2017 pour moins 72 Millions d'euros en 2016
- Une hypothèse de croissance de + 1% en 2017
- Une inflation de + 1,2% en 2017
- L'effort porté par les Collectivités Territoriales sera réduit de moitié par rapport à la révision initiale de moins 725 Millions d'euros pour le bloc communal
- Les révisions des valeurs locatives (locaux commerciaux et locaux d'habitation) ne seront pas d'actualité en 2017
- Affirmation de la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à la charge des Collectivités pour l'année 2018

B. Au niveau Local

Les contraintes qui pèsent sur les finances locales sont liées au contexte économique ; elles se traduisent également par les dispositions législatives de **la loi de finances pour 2017**.

Le contexte général de la loi de finances 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers :

- **Baisse des dotations de l'Etat** bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des Collectivités Locales
- **Prolongation du soutien de l'Etat à l'investissement local mais uniquement** pour les opérations en matière de rénovation thermique et de développement des énergies renouvelables
- **Renforcement de la péréquation** avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les Collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF

Pour la Commune de Dourges, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement serait de l'ordre d'environ **52 000 euros en 2017**.

Demeure encore l'incertitude d'une nouvelle contribution des Collectivités pour l'année 2018.

Globalement, **depuis 2014** sur le volume total de la DGF **la Commune a perdu 234 000 euros**.

La fiscalité locale devrait marquer quant à elle une augmentation de l'assiette de l'impôt local à hauteur de **+ 0,4% en 2017**, contre 1% en 2016.

Bien que les efforts attendus pour 2017 sont censés être les derniers pour le bloc communal, le contexte budgétaire des Collectivités reste difficile pour l'année 2017 et aussi pour les années à venir car le FPIC (Fonds national de Péréquation

des ressources Intercommunales et Communales) reste pour la Commune de Dourges une voie modeste pour la compensation de la baisse des dotations de l'Etat.

La Commune n'échappe donc pas aux difficultés économiques nationales. Il est toutefois important de souligner que par rapport aux Communes de la strate un taux d'endettement très bas nous permet de lisser partiellement la période économique difficile que nous traversons.

2. BILAN DES REALISATIONS DE L'ANNEE 2016

L'année 2016 a été marquée par la poursuite des travaux d'entretien du patrimoine communal et de notre environnement urbain.

En matière **d'investissement**, les opérations suivantes ont été réalisées :

TRAVAUX et AGENCEMENTS

- Poursuite des travaux de réhabilitation de la Cité Bruno – domaine public et domaine privé
- Acquisition de l'ancien dispensaire, rue de la Liberté et réalisation des travaux intérieurs et extérieurs pour l'installation du CCAS
- Restructuration du parking à l'arrière de l'école Bruno : pose d'un bitume, de nouvelles clôtures, éclairage et fleurissement
- Poursuite des travaux de rénovation des classes de l'école primaire Bruno (électricité, plomberie, chauffage, revêtement mural, peinture) et agencement (mobilier, stores)
- Travaux de réfection et d'agencement à l'école maternelle Bruno : réfection du sol d'entrée de la salle d'activité
- Reprise du sol de la zone de jeux extérieure des écoles maternelle Bruno et Palombes
- Installation d'un interphone à l'entrée de l'école Ferry
- Pose d'un nouveau colombarium au cimetière
- Pose de buts amovibles au stade De Gaulle et d'une nouvelle porte salle Briquet
- Réfection complète du chariot « pompier » installé devant la Mairie
- Achats de nouveaux équipements pour les salles municipales (frigo, four, tables, chaises, vaisselle, chariots de manutention)
- Equipement des services administratifs en mobilier et matériel informatique
- Contrôle et entretien des toitures sur l'ensemble des bâtiments communaux

VOIRIE - SECURITE

- Travaux d'entretien des voiries communales : reprise de gargouilles, réfection de trottoirs et reprise de purges en chaussée
- Travaux complémentaires Placette rue Hoche prolongée suite aux préconisations de la CAHC en matière de renforcement du réseau d'assainissement et irrigation des eaux pluviales
- Travaux de réalisation du réseau d'eaux pluviales à la parcelle, salle des Fêtes Bruno pour une mise en conformité avec les travaux sur réseaux de la Cité Bruno
- Création de 5 places PMR
- Reprise des marquages au sol (passages piétons), signalisation horizontale et verticale (pose de nouveaux panneaux directionnels)
- Installation de mobilier urbain, secteur Mairie
- Amélioration de l'éclairage public : remplacement de 60 points lumineux par des ampoules leds - 1^{ère} phase

CADRE DE VIE

- Agencement des parterres et fleurissement de la Commune
- Entretien annuel des terrains des stades C. De Gaulle et Lesnik (plan de fertilisation)
- Entretien annuel et élagage des arbres sur tous les secteurs de la Commune
- Installation de deux colonnes enterrées pour la collecte du verre sur le secteur de la Cité Bruno et du lotissement Derrière les Jardins
- Achats d'équipements et d'outillage pour le service Espace Vert : tracteur Iseki, tondeuse mulching, échafaudage roulant, chariot élévateur

3. LIGNES DIRECTRICES DU PROJET DE BUDGET 2017

Les orientations essentielles qui seront mises en avant pour la préparation du budget 2017 seront dans la continuité de celles retenues pour les budgets passés, que ce soit en matière de fiscalité, de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et de programmation des investissements.

Orientations dans le domaine des ressources fiscales

Pour cette année encore, nous n'envisageons pas de hausse de la fiscalité locale.

Ainsi, le taux de **11,22%** de la Taxe d'Habitation qui concerne au premier rang les ménages ne sera pas augmenté. Ce taux reste largement en dessous de la moyenne de la strate de -2,84 points (14,06 %)

A noter toutefois que seule l'augmentation des bases et surtout leur variation physique permettrons de maintenir l'évolution budgétaire positive de la commune pour faire face à l'augmentation des prix, la baisse des dotations, au poids des charges transférées ou nouvelles et dans le temps la prise en compte des futures charges liées à l'emprunt.

Orientations dans le domaine de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

L'absence de marge de manœuvre fiscales, la baisse des dotations de l'Etat, nous amènent à poursuivre et à amplifier les décisions visant à la maîtrise absolue de nos dépenses de fonctionnement car en parallèle, un certain nombre de paramètres conditionnent une augmentation inévitable des charges générales : inflation prévisible de 1,2% en 2017, augmentation de la fiscalité sur le gasoil, revalorisation de la carrière du personnel communal, hausse des cotisations patronales ...

Cette démarche a pour objectif de rechercher, dans le budget 2017, des économies, à minima, à hauteur de la baisse pressentie de la DGF. Ces économies seront prioritairement ciblées sur les charges à caractère général.

L'année 2017 devra être une année de gestion serrée afin de nous permettre d'assumer le paiement de la charge des investissements programmés. Le solde viendra abonder pour 2018 le chapitre « 1068 » en capitalisation des investissements à venir.

Notre soutien aux Associations est confirmé, dans un contexte contraint qui ne nous permettra toutefois pas de mobiliser des moyens supplémentaires.

Orientations en matière d'endettement

Depuis plusieurs années la stratégie de la commune en matière de gestion de sa dette est axée sur un désendettement maximum. La part d'autofinancement qui est ainsi dégagée chaque année vient alimenter d'autant la section d'investissement.

Pour cette année 2017, la commune remboursera la dernière annuité de ses emprunts, soit 8 144,40 euros.

Pour cet exercice, la Commune envisage de souscrire un emprunt afin de lisser certaines dépenses d'investissement importantes et profiter de conditions favorables même si les taux d'emprunt présentent une tendance à remonter.

Une attention sera apportée au niveau de la mobilisation des fonds et au volume en fonction du rythme des réalisations de l'année.

En retour, il sera ESSENTIEL de capitaliser au compte « 1068 » des crédits afin de prévoir l'avenir sereinement.

Orientations en matière d'investissement

En matière d'investissement, 2 orientations essentielles :

D'une part, la poursuite d'une politique d'investissement raisonnable mais active car notre Commune, comme les acteurs économiques du territoire, en ont besoin.

D'autre part, la priorisation au budget des investissements jugés primordiaux et obligatoires qui répondent à des mises aux normes (accessibilité PMR et conformité électrique)

Les projets d'investissements pour 2017 se déclinent selon les orientations suivantes :

Dans le domaine de la **sécurité** :

- Amélioration de l'éclairage public - 2^{ème} phase : remplacement de 70 points lumineux par des ampoules leds
- Pose de points lumineux dans la ruelle Pasteur/Pantigny
- Mise en place de caméras de vidéo-protection sur 5 sites prioritaires de la commune
- Sécurisation du local Chopin (porte et volet)
- Sécurisation du bâtiment Fasquelle (volet à lames renforcées et pose d'un portail)
- Travaux de sécurisation du stade Lesnik
- Mise en place du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) dans les 4 écoles, conformément aux directives du Ministère de l'Education Nationale

Dans le domaine de la **renovation** du patrimoine bâti ainsi que des équipements publics :

- Rénovation et agencement de l'annexe gauche de l'espace les Palombes
- Poursuite de la rénovation des salles de classes
- Réfection complète de la toiture du stand de tir et de l'école maternelle Bruno (phase 1)

Dans le secteur de la **voirie** :

- Poursuite des travaux d'entretien des voiries communales
- Création d'un réseau d'assainissement aux abords de l'église St-Piat

De la **renovation urbaine** :

- Poursuite et finalisation de la rénovation complète de la Cité Bruno sur l'espace public et privé
- Réhabilitation du secteur « ancien commissariat » rue Jean Jaurès
- Restructuration de la Mairie (pose d'un ascenseur et réaménagement de l'accueil aux normes PMR)
- Création d'une salle informatique au rez-de-chaussée de la Mairie (installation de nouveaux serveurs et sécurisation des données)
- Rénovation intérieure et extérieure de la salle salengro
- Restructuration et aménagement de l'école du musique, à l'arrière du bâtiment sis rue de la Liberté
- Isolation du sol de jeu au boulodrome, rue Salengro
- Travaux de peinture de la façade avant de la salle des Fêtes Bruno et pose d'une rambarde sur le parvis de la salle
- Agencement d'une nouvelle aire de jeux, square des Lilas
- Création d'une aire de jeux sur le parc de la résidence « Jardins de Baye » et pose de mobilier urbain (tables, bancs et poubelles)
- Installation d'un panneau d'information électronique, secteur Mairie

- Poursuite des négociations avec le service foncier de Réseau Ferré de France pour la signature d'une convention d'occupation des terrains leur appartenant permettant ainsi d'envisager des travaux d'extension du parking de la gare

Par ailleurs, le budget d'investissement intègre également tous les projets récurrents qui concernent les travaux sur le patrimoine bâti, les écoles, la voirie, l'environnement et l'acquisition de matériel pour les services administratifs et techniques.

Par ailleurs, un diagnostic sera lancé dans le cadre du projet de restructuration des vestiaires De Gaulle et de la Salle Briquet. Un bilan thermique sera réalisé sur la salle des sports Monnet en vue de futurs travaux de réhabilitation.

Un bureau d'études sera également missionné pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la restructuration de la rue Pantigny et l'extension du parking gare.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a ainsi fixé les grandes lignes de notre action dans lesquelles le prochain budget s'inscrira.

Bien que la recherche d'économie soit encore la règle cette année et demandera aux Services municipaux la réalisation d'efforts contraignants, l'équipe municipale, est déterminée pour continuer à proposer aux Dougeois les meilleurs services, les équipements adéquats et un cadre de vie agréable.

En 2017, Dourges va continuer de bouger, de se moderniser, de changer de visage, tranquillement et sereinement !

Pour conclure, nous dirons que les orientations du projet de budget 2017 se déclinent autour des grands axes suivants :

- **La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement**
- **Engagement dans la démarche tendant à la Mutualisation des moyens et des achats, en partenariat avec la CAHC**
- **Recherche de recettes nouvelles au travers d'aides financières auprès de la CAHC, du Conseil Départemental et de la Région**
- **Le maintien du même niveau de fiscalité**
- **La poursuite des projets d'investissement à un niveau maîtrisé et planifié avec recours raisonné à l'emprunt**
- **Donner aux Associations les moyens d'exercer leurs activités et de créer du lien social**
- **Accompagner nos concitoyens les plus en difficultés**

Madame le Maire présente les éléments figurant dans la note de synthèse ainsi que les données relatives à la fiscalité locale et à l'état de la dette.

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

A - DOTATIONS DE L'ETAT

1 - Dotation Forfaitaire

2014 : 916 365,00 €

2015 : 820 334,00 €

2016 : 716 538,00 €

2017 : montant non communiqué à ce jour

2 - Dotation de Solidarité Urbaine

2014 : 201 226,00 €

2015 : 201 226,00 €

2016 : 201 226,00 €

2017 : montant non communiqué à ce jour

B - LA FISCALITE LOCALE (Etat n° 1288 M)

✓ Les bases

	TH	TFPB	TFPNB
2014	4 541 363	6 792 412	77 501
2015	4 765 192	6 762 958	75 154
2016	4 824 086	8 613 552	70 907

✓ Les produits

	TH	TFPB	TFPNB	TOTAL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES
2014	509 541	1 472 595	69 960	2 052 096
2015	534 655	1 466 209	67 842	2 068 706
2016	541 263	1 867 418	64 008	2 472 689

Madame le Maire explique que la Commune a perçu pour l'année 2016 une régularisation du produit de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 390 000€ correspondant à une revalorisation de la base fiscale du bâtiment logistic Delta 3.

C- FISCALITE REVERSEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

- 1 - Attribution de Compensation TPU :

2014 : 584 157,04 €

2015 : 584 157,04 €

2016 : 584 156,96 €

2017 : 584 157,04 €

- 2 - Dotation de Solidarité Communautaire

2014 : 50 497,00 €

2015 : 50 495,00 €

2016 : 52 414,00 €

2017 : 51 823,00 €

EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2017	8 144,40	8 144,40	292,39	0	8 436,79

Le Conseil Municipal est maintenant invité à débattre de ces orientations budgétaires.

LE DÉBAT EST OUVERT

Madame Stéphanie BARLET demande si des travaux de réfection de la voirie, rue du 8 mai 1945 sont prévus pour cette année.

Monsieur André JAKUBOWSKI répond que des travaux de réparation de la chaussée ont déjà été réalisés en 2016.

Madame Stéphanie BARLET précise qu'il subsiste encore un certain nombre de trous sur la chaussée présentant un caractère dangereux.

Monsieur André JAKUBOWSKI répond qu'une partie de la voirie appartient à « Maisons et Cités » et que le bailleur a déjà été alerté à plusieurs reprises sur le sujet.

Madame le Maire propose de les solliciter à nouveau.

Monsieur Denis COOL prend acte des contraintes financières qui pèsent sur les finances communales et principalement la baisse des dotations de l'État.

Il prend note également de la liste des travaux qui seront engagés sur l'année 2017.

Cependant, il aurait souhaité que la Commission Travaux se soit réunie avant le Débat d'Orientation Budgétaire pour connaître les grandes lignes du plan d'investissements et pouvoir échanger sur les projets envisagés.

Monsieur André JAKUBOWSKI informe que la prochaine commission des Travaux se tiendra le 30 mars prochain.

S'agissant de l'extension du parking de la Gare, il pense qu'il serait judicieux de relier le projet avec le parking existant du supermarché Carrefour Contact.

Madame le Maire répond que cette possibilité avait déjà été évoquée par Patrick DEFRANCQ au responsable de l'enseigne ED de l'époque qui n'avait pas souhaité y donner suite.

Lorsque la Convention d'occupation du foncier entre la ville et RFF sera effective, nous pourrons alors interroger le responsable de la nouvelle enseigne.

Monsieur Denis COOL demande si dans le cadre de la construction du nouveau collectif rue Jean Jaurès, le parking situé à l'arrière sera agrandi.

Madame le Maire répond qu'il n'est pas prévu de places supplémentaires puisque le projet prévoit autant de places de parking que de logements.

Monsieur Denis COOL pense par ailleurs que le diagnostic qui sera lancé dans le cadre du projet de restructuration des vestiaires De Gaulle, de la salle Briquet et de la salle des sports Monnet est une bonne initiative puisque nos équipes sportives atteignent un bon niveau de compétition.

Monsieur Tony FRANCONVILLE salue le maintien au même niveau des taux d'imposition pour l'année 2017.

Il souhaite connaître le coût d'installation des futures caméras de vidéo-protection.

Madame le Maire répond que dans le cadre du notre marché, nous sommes en phase finale de négociation des prix avec les entreprises.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

5 - Manifestations Culturelles - fixation des droits d'entrée - Cabaret spectacle par la Compagnie « Orchidée Productions » le 18 mars 2017

Madame le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre des Manifestations culturelles organisées par la Ville, La Compagnie « Orchidée Productions » se produira à DOURGES le 18 mars 2017 avec son spectacle « Tout va très bien Madame la Marquise » et qu'il conviendrait de fixer les droits d'entrée.

Elle propose le tarif suivant :

- 8,00 € - tarif général
- 5,00 € - tarif réduit (pour les - 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)
- Gratuité pour les enfants de - 12 ans

Madame Micheline MAGDELON souhaite connaître le coût du spectacle.

Madame Joseline NOBLE répond qu'il se chiffre à 1900€.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6 - Dotation d'équipement des territoires ruraux 2017

Madame le Maire présente à l'Assemblée les caractéristiques de l'appel à projets de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2017, notamment les catégories d'opérations éligibles ainsi que les fourchettes de taux applicables à chacune d'elles.

Elle propose de constituer un dossier de demande de subvention pour les 2 opérations suivantes :

- 1) Réhabilitation du bâtiment Communal sis rue Roger Salengro à DOURGES
Travaux et coût de Maîtrise d'œuvre estimés à **186 360,00 € H.T.**
- 2) Aménagement de l'Ecole de Musique rue de la Liberté à DOURGES
Acquisition du Bâtiment rue de la Liberté et travaux à réaliser estimés à **202 500,00 € H.T.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7 - Fonds de concours communautaire « Piscine » - Demande d'attribution pour l'année 2015

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération HENIN CARVIN a décidé de reconduire le dispositif fonds de concours « Piscine » pour ses Communes membres.

Au titre de l'année 2015, la Ville de DOURGES a financé 5 170 € en transport scolaire. Par conséquent, la participation demandée s'élève à 2 585 € (50% de la dépense).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8 - Indemnités de fonctions des Élus locaux - Actualisation

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 19 décembre 2014, le Conseil Municipal a fixé le montant des indemnités de fonction des Élus locaux en référence à l'indice brut 1015.

Vu le Décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 relatif à l'augmentation de l'indice brut terminal de la Fonction Publique servant de base au calcul des indemnités de fonction,

Madame le Maire propose l'application de ce nouvel indice par le calcul des indemnités de fonction des Élus au 1^{er} janvier 2017.

La proposition est adoptée par 27 voix Pour moins 2 abstentions.

9 - Personnel Communal - Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du protocole PPCR « Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations » au 1^{er} janvier 2017

Madame le Maire explique que dans le cadre de la mise en œuvre du protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C, il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la Collectivité à la date du 1^{er} janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment les nouvelles dénominations.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10 - Projet de schéma de mutualisation des services - Avis de la Commune

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités a, notamment, introduit l'obligation pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des Communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Il doit être transmis au Conseil Municipal de chaque Commune qui doit émettre un avis dans les trois mois.

Par délibération n° 16/173 en date du 13 octobre 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin a finalisé le contenu du rapport relatif aux mutualisations entre les services de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin et les services des Communes membres.

Deux axes majeurs de mutualisation entre les services communautaires et ceux des Communes membres ressortent :

- Achats groupés (téléphonie mobile, fournitures administratives, mobilier de bureau, assurances, entretien des locaux...).
- Services mutualisés (urbanisme réglementaire, maintenance des bâtiments, réseau informatique, Télécoms, maintenance internet...).

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, émet un avis favorable** au rapport relatif à la mutualisation des services entre les services de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin et ceux des Communes membres.

11 - Transfert de la compétence « Plan Local d'urbanisme » à la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin - Avis de la Commune

Madame le Maire informe l'Assemblée que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 Mars 2014 prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Le transfert de cette compétence est obligatoire à compter du 27 Mars 2017 sauf opposition d'au moins un quart des communes membres, représentant au moins 20% de la population.

Par courrier en date du 25 octobre 2016, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin a sollicité l'avis du Conseil Municipal sur cette question.

Considérant que la Commune est membre du SIVOM des Communes de Courcelles-Lès-Lens, Dourges, Evin Malmaison, Leforest et Noyelles Godault, compétent en matière de document d'urbanisme,

Considérant que depuis 2015, le SIVOM a entamé plusieurs procédures de révision et de modification de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Considérant l'intérêt de la commune de Dourges à préserver la maîtrise de son cadre de vie et de l'aménagement de son territoire,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, émet un avis défavorable** au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin.

12 - Colonies été 2017

- Choix des séjours :

- CENTRE « le Panoramic » à La Bresse (HAUTES-VOSGES) - 13 - 17 ans**
Du 13 au 28 juillet 2017 (15 jours)
Séjour + transport..... **968,00 €/enfant**
- CENTRE « La Clef des Champs » à Onnion (HAUTE-SAVOIE) - 6 - 15 ans**
Du 08 au 19 juillet 2017 (12 jours)
Séjour + transport **830,00 €/enfant**

- « Le Cuntorba » au Golfe du Valinco (CORSE DU SUD) - 10 -
17 ans
Du 14 au 25 août 2017 (12 jours)
Séjour + transport 1100,00 €/enfant

- Participation des parents :

387,20 € pour le Centre « Le Panoramic », 332,00€ pour le Centre « La Clef des Champs » et 440,00€ pour le Centre « Le Cuntorba » avec un taux dégressif de 30,00 € pour le 2^{ème} enfant et de 40,00€ pour le 3^{ème} enfant de la même famille - dont 30,00 € à régler dès l'inscription.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13 - Centre de loisirs « Juillet-Août 2017 » - Enfants de 3 à 12 ans

Un centre de loisirs pour les enfants de moins de 6 ans et un Centre pour les enfants de plus de 6 ans, fonctionneront en 2 sessions distinctes :

1^{ère} session : Du LUNDI 10 AU VENDREDI 28 JUILLET 2017

- FONCTIONNEMENT : du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00.
Le Centre ne fonctionnera pas le **vendredi 14 juillet 2017**.

- IMPLANTATION :

- Moins de 6 ans : Ecole maternelle Bruno.
- Plus de 6 ans : Ecole primaire Bruno.

2^{ème} session : Du LUNDI 31 JUILLET au VENDREDI 18 AOUT 2017

- FONCTIONNEMENT : du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00.
Le centre ne fonctionnera pas le **mardi 15 août 2017**.

- IMPLANTATION :

- Moins de 6 ans : Ecole maternelle Bruno.
- Plus de 6 ans : Ecole primaire Bruno.

Les centres utiliseront pour les activités diverses : le Stade Charles De Gaulle, la Halle de Sports « Michel Briquet », le terrain de Sports rue Salengro, la Salle Jean Monnet, l'aire de jeux de « La Bouvache » et les parcs municipaux.

L'effectif maximum prévu pour chaque session est de **350** enfants.

ANIMATION CAMPING :

A chaque session, des séjours « camping » de cinq jours et quatre nuitées pourront être mis en place pour un groupe de 24 enfants ayant 9 ans et plus. Des nuitées « camping » pourront être organisées localement pour l'ensemble des enfants de plus de 6 ans.

Une CANTINE fonctionnera pendant la durée des séjours et fera partie intégrante de la journée des Centre de Loisirs.

La participation des PARENTS s'élèvera à :

1^{ère} session (Juillet)

<u>1^{ère} SEMAINE</u>	<u>2^{ème} et 3^{ème} SEMAINES</u>	<u>SESSION COMPLETE</u>
Barème 1 : 28,00 €	Barème 1 : 35,00 €	Barème 1 : 98,00 €
Barème 2 : 30,00 €	Barème 2 : 37,50 €	Barème 2 : 105,00 €

2^{ème} session (Août)

<u>1^{ère} et 2^{ème} SEMAINES</u>	<u>3^{ème} SEMAINE</u>	<u>SESSION COMPLETE</u>
Barème 1 : 35,00 €	Barème 1 : 28,00 €	Barème 1 : 98,00 €
Barème 2 : 37,50 €	Barème 2 : 30,00 €	Barème 2 : 105,00 €

Pour les enfants venant de l'extérieur et non scolarisés dans une école dougeoise : les tarifs sont doublés.

PARENTS participant au Voyage de fin de session : 15,00€ (cette participation concerne le transport. L'entrée du site est à la charge des parents).

CAMPING : 4,00 € la nuitée - 16.00 € la session (5 jours - 4 nuitées).

Monsieur Tony FRANCONVILLE précise qu'il approuve l'organisation de ces Centres de Loisirs. Toutefois, il votera contre la tarification qui avait été augmentée en 2016.

Monsieur Sylvain CASTIEN demande la possibilité d'ajouter une semaine supplémentaire au mois d'Août.

Madame le Maire répond que cela n'est pas envisageable car le personnel d'entretien doit effectuer le nettoyage de l'ensemble des locaux pour la rentrée des classes de septembre.

La proposition est adoptée par 25 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions.

14 - Centre de loisirs « Ados été » 2017

Le Centre de Loisirs « ADOS ETE » fonctionnera en 2 sessions distinctes :

1^{ère} session : Du LUNDI 10 JUILLET au VENDREDI 28 JUILLET 2017.

- **FONCTIONNEMENT** : Du lundi au vendredi
De 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Le centre ne fonctionnera pas le **vendredi 14 juillet 2017**.

- **IMPLANTATION** : Salle polyvalente « Les Palombes ».
Adolescents de 12 à 17 ans.

2^{ème} session : Du LUNDI 31 JUILLET au VENDREDI 18 AOUT 2017.

- **FONCTIONNEMENT** : Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Le centre ne fonctionnera pas le **mardi 15 août 2017**.

- **IMPLANTATION** : Salle polyvalente « Les Palombes »
Adolescents de 12 à 17 ans

Le centre utilisera pour les activités diverses : le Stade Charles De Gaulle, la Halle de Sports « Michel Briquet », le terrain de Sports rue Salengro, la Salle Jean Monnet, l'aire de jeux de « La Bouvache » et les parcs municipaux.

L'effectif maximum prévu pour chaque session est de **70**.

ANIMATION CAMPING

Lors de la session, des séjours « camping » de 5 jours et 4 nuitées pourront être mis en place pour un groupe de **24** adolescents maximum.

Des nuitées « camping » pourront être organisées localement pour l'ensemble des adolescents.

La participation des PARENTS s'élèvera à :**Pour une semaine sans camping :**

- Quotient inférieur ou égal à 617€ 13.00€ par semaine
- Quotient supérieur ou égal à 617€ 14.00€ par semaine

Pour une semaine camping :

- Quotient inférieur ou égal à 617€ 38.00€ par semaine
- Quotient supérieur ou égal à 617€ 42.00€ par semaine

Pour les adolescents venant de l'extérieur et non scolarisés dans un établissement scolaire dougeois : **les tarifs sont doublés.**

La proposition est adoptée par 25 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions.

**15 - Transfert des garanties d'emprunts au profit de SIA Habitat
- Demande de réitération des garanties d'emprunts suite à**

fusion absorption de la Société LTO Habitat par la société SIA Habitat

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2009 accordant la garantie de la Commune de DOURGES à hauteur de 100% à la Société LTO HABITAT pour le remboursement des emprunts destinés au financement des lotissements, cités en annexe,

VU la demande formulée par la Société LTO HABITAT et tendant à transférer les garanties d'emprunts au profit de la Société SIA HABITAT, comme suite à la fusion par absorption de la Société LTO HABITAT par la Société SIA HABITAT au 1^{er} juin 2016.

La Commune de DOURGES réitère sa garantie solidaire pour le remboursement des emprunts contractés initialement par la Société LTO HABITAT auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE et transférés à la Société SIA HABITAT.

La garantie de la Commune est accordée, pour la durée résiduelle de chacun des emprunts, les conditions financières restant inchangées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16 - Compte-Rendu des Commissions

- Madame Sabine VAN HEGHE** rend compte des travaux de la Commission « Communication - Citoyenneté » du 1^{er} février 2017.
- Madame Martine MEQUIGNON** rend compte des travaux de la Commission « Sports et Vie Associative » du 9 février 2017.
- Madame Joseline NOBLE** rend compte des travaux de la Commission « Vie Scolaire, Petite Enfance, Jeunesse, Culture et Partenariat avec la Ville de RASZKOW » du 23 février 2017.
- Monsieur Bernard MARTIN** rend compte des travaux de la Commission « Logements et Projets d'Urbanisation et d'Aménagement » du 2 mars 2017.

17- Questions diverses

- **Madame le Maire** informe l'Assemblée que par courrier en date du 3 mars 2017, Monsieur Tony FRANCONVILLE et Madame Stéphanie BARLET ont manifesté leur souhait de siéger en qualité de Conseillers Municipaux Indépendants et d'acter ainsi la scission avec le groupe « L'Avenir de Dourges »
- **Monsieur Denis COOL** souhaite rendre un dernier hommage à Madame Jocelyne RUCAR qui nous a si brutalement quitté le 17 février dernier.

L'Assemblée se lève pour une minute de silence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Un compte rendu de la réunion est adressé aux Conseillers Municipaux après contrôle rendu le 14 mars 2017 et sous la seule responsabilité du Maire.

Le Maire,
J.M. DUBOIS